

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
17 MARS 2018**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 17 mars 2018, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean-Philippe Martin	maire
Jean-Pierre Lavoie	cons. au poste no: 1
Daniel Kempa	cons. au poste no: 2
Ginette Lynch	cons. au poste no: 5
Denis Desautels	cons. au poste no: 6

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière, directrice générale

Tous les membres du conseil ont été signifiés de la convocation de cette assemblée.

Étaient absents de l'assemblée :

Christiane Légaré	cons. au poste no: 3
Jacques Hébert	cons. au poste no :4

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 10 h par monsieur Jean-Philippe Martin, maire.

Mot de bienvenue du maire

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

103-03-2018

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Règlement d'emprunt 437-18 (barrage du lac Quenouille)

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Règlement d'emprunt 437-18 (barrage du lac Quenouille)

104-03-2018

CONSIDÉRANT que la municipalité doit compléter les études de conception (hydraulique et géotechnique) nécessaires ainsi qu'entreprendre des travaux de réhabilitation du barrage du lac Quenouille, selon l'estimation des coûts de la firme Tetra Tech;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-Supérieur participera dans un pourcentage de 42 % au coût des études et de la réalisation des

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
17 MARS 2018**

travaux et que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts participera dans un pourcentage de 8 % au coût des études et de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été résumé lors de la présente assemblée ;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Ginette Lynch, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement 437-18 pour le financement d'études d'ingénieur et la réalisation des travaux du barrage du lac Quenouille (X0005372) et prévoyant l'imposition d'une compensation.

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

105-03-2018

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 10 h 30.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière par de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean-Philippe Martin,
Maire**

**Stéphanie Russell
secrétaire-trésorière, directrice
générale**